

DIMANCHE
29 mars 2026
7ème course

CHALLENGE
DES CLUBS DE FRANCE



SEMI-MARATHON DU CARNAVAL

N° de dossier

(réservé à l'administration)

BULLETIN D'INSCRIPTION

Samedi 28 mars 2026 de 13h30 à 17h30

Dimanche 29 mars 2026 à partir de 7h00 et 30mn avant la course

Stade de Flandre – Avenue de Rosendaël – 59240 DUNKERQUE

Retrait des dossards les 28/03 et 29/03. Possibilité de s'inscrire (majoration) sur place uniquement le samedi 28/03 après-midi

Nom (en majuscules) : Prénom : Homme ☐ Femme ☐

N° de licence FFA : Club FFA : n° n° du PPS :

Nationalité : Date de naissance : / /

Adresse : Code postal : Ville :

Téléphone : / / / / email : @

Individuel ☐ Club, association ☐

Pour accéder au sas « **élites du semi** », indiquez votre meilleure performance en 2024, 2025.

..... h '

Hommes : temps < à 1h15 - Femmes : temps < à 1h30

Pas d'inscription le jour de la course

Course	Départ	Distance	Catégories	Tarifs et Inscriptions
1 - Semi marathon ☐ (18 euros)	9h30	21,1 kms	de Juniors à Masters (2008 et avant)	Tarifs et Inscriptions Concernant les inscriptions Internet, elles sont possibles jusqu'au mercredi 25 mars 2026 à 24h00 au tarif de : 18 € pour le semi, 10 € pour le 10km (+ frais d'inscription) (moins 2€ pour les licenciés). Après cette date les inscriptions sont majorées ! (+ 2€ pour tous). Pour les clubs, associations, groupes, vous pouvez utiliser la fiche collective Excel (voir le lien sur le site Internet). Attention, les courses n° 3 et 4 sont gratuites mais les inscriptions la veille de la course vous coûteront 2€.
2 - Course 10kms ☐ (10 euros)	9h45	10 kms	de Cadet à Masters (2010 et avant)	
Pour les points du Challenge DDF cochez			☐ Classement « AS » ☐ Classement « Populaires »	
3 - Course des Jeunes (gratuite) ☐	9h55	2,7 kms	Benjamins – Minimes Cadets (2009 à 2014)	
4 - Parcours Poussins (gratuite) ☐	10h00	700m	Poussins (2015-2016)	

Les compétiteurs doivent fournir :

Une copie de la licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivré par la FFA en cours de validité à la date de la manifestation Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées.

Pour les majeurs non licenciés FFA, je joins une copie de l'attestation du PPS (Parcours de Prévention Santé), valide à la date de la course (validité 3 mois), que j'ai téléchargée sur le site <https://pps.athle.fr> (le certificat médical n'est plus valable !).

Les athlètes étrangers, même licenciés d'une fédération affiliée à l'IAAF, doivent fournir un PPS (attestation papier mis en place par la FFA),

Pour les mineurs, je joins une copie de l'autorisation parentale de participation confirmant avoir répondu « non » à toutes les questions du questionnaire de santé ministériel.

L'organisateur n'est pas tenu de vérifier l'authenticité des justificatifs d'aptitude transmis et ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable en cas de falsification de l'un de ces derniers.

Inscriptions manuscrites transmises par courrier jusqu'au jeudi 26 mars auprès du responsable des inscriptions.

Règlement en espèces ou par chèque bancaire à l'ordre de l'A.M.D.

M Jean-François Baeckelandt - 9, rue des écoles 59240 Dunkerque
(inscription.semidk@gmail.com)

Je soussigné, ainsi que mes ayants droits, accepte le règlement de cette épreuve. J'autorise les organisateurs à utiliser les photographies ou tout autre enregistrement de cet événement et sur lequel je figurerai, notamment les résultats. Par notre intermédiaire, vous pourrez recevoir des propositions de partenaires ou autres organisateurs. Conformément aux dispositions de la loi « informatique et liberté » n° 78-17 du 11 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Si vous le souhaitez, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant votre nom, prénom et adresse. Idem pour la non-publication de vos résultats sur notre site et celui de la FFA (mail cil@athle.fr).

Signature obligatoire
(ou du représentant légal pour les mineurs)

Je soussigné père, mère ou représentant légal autorise mon enfant à participer.

La présentation du PPS ou de la licence sur Smartphone ne sera pas recevable.

« **Individuelle accident** » : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

« **Responsabilité civile** » : les organisateurs sont couverts par une police d'assurance.

Les dossards sont remis aux compétiteurs sur présentation d'une pièce d'identité.
Voir le règlement complet sur notre site Internet :
www.marathon-dunkerque.com